

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre, à dix-huit heures, au SICTOM de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée du Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MOMCILOVIC.

La date de convocation était le 29 novembre 2023.

Nbre de délégués syndicaux en exercice : 176

- Présents à la séance : 51

- Votants : 51

ETAIENT PRESENTS

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : CASSONET David - GILANT Martine - ESMOINGT Guy - MARQUIS Michel - LEONARD Jacques Olivier

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : HOEZ David - Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Guy FABRE - René CRESPIY - Elise BOULON - Gilles MALLET - Patrick CLEMENT - Bruno GOUBERT - Ghislain DERECH - Christian DOUCET - Gérard FERRIERE - Patrick THEVENIAUD - Roger CHEVALIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - GHESQUIERE Alexis - MANTZ Didier - THOMAS Lionnel - PASCUAL Daniel - HENNEQUIN Marie - TRAYSSAC Alain - AGUILLAUME Valérie

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - HURTAUD Jean-Pierre - PASQUIER Annie - DELUDET Pierre - NOEL Suzanne - LEFEBRE Joel - HALM Christiane - BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - SANVOISIN Christian - DELAUME Colette - LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - CONTAMINE Bernard - PENTHIER Thierry - VERGE Alain - LAMOINE Jean-Paul - AZEVEDO Fernando - GUERIN Jean-Pierre

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : CHAUSSENOT Paula

Communauté de communes VAL DE CHER : JEAN Caroline - MORA Jean - LACHASSAGNE Geneviève -

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte - BERTALEB Anna - TARRET Gilles - CARREZ Thierry - MORIER Jean-Marie -

BERCON GUY - NUYTENS Aine

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : Fernand SPACCAFERRI - Stéphane JARDONNET - Jean-Pierre SOUPIZET - Michel KUPERMAN
Alain CHANIER - Bruno LABREURE - Emilie BOUXIN - Fabrice MARESQ - Marie CARRE - Michel RICHARDOT - Patrick PORTET - Sylvain BOURDIER -
Patrice POGET - Annick BOULET - Claude ROULLIER - Arthur ALVARO - Jocelyne LEFEBVRE - Gérard JARDOUX - Sylvain BELLINI - Philippe SOUDER -
Johann SCHINDLER - Bernard TRUCHE - Sébastien POMMEROL - Alain PATUREAU - Thomas LECRAS - Joëlle FROELHY - Jean-Pierre MONCELON -
Olivier GILBERT - Cyrille RIMBAULT - Catherine CHAMPOMIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : COFFIN Denis - BEAUFILS Wilfrid - DUMONTET Bertrand - BLINET Roger - COULANJON Jérôme -
AUSSEIGNE Ludovic - DUMONT Serge - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle - BELLEC Michel -
DUNEAUD Jean-Luc

MONTLUCON COMMUNAUTE : DOUAR Leila - TAILHARDAT Valérie - LAROCHE Pierre - LESAGE Viviane - BERTON Alric - RAYNAUD Laetitia -
DALBY Christian - MOTHET Pierre - CHANUDET Jacques - BROCHET François - LACAUX Fabrice - PIRES Isabelle - OSTERTAG Stéphane -
BESSON Valérie - BERNARD Jean-Luc - GLOMOT Philippe - TRIKI Samir - GERINIER Joelle - MOUTOT Michel - JARRAUD Magalie - THAVENOT Fabien -
PERNELLE Jérôme - LABOUESSE Albert-Paul - IMBERT Didier - LARDY Isabelle - ROY Christine - NOUHANT Francis - POZZOLI Bernard -
CHAUVET Caroline - DUFLOUX Patrick - BERGERON Karine - BENOIT-GOLA Anne-Cécile - MOLAIRE Audrey - LEFEBVRE Romain - AYDIN Sévil -
BOURIQUAT Bruno - NOUAILLES Didier - LIMOGES Pierre - LHOSPITALIER Géraldine - DUBOISSET Gilles - NOVAIS Fernando - JOUANNIN Nadège -
BONNFOY Magalie - FREVILLE Yves - DE CASTRO ALVES Manuella - WERTH Juliette - GOUZIEN Sylvie - SARTIRANO Sylvie - MAURY Jean-Pierre -
MONTASTIER Maryse - COUTIER Jérôme

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : PHILIPPON Didier - DELANOY Pierre-Marie - DEMARTY Séverine - FONTENIL Norbert -
PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François

Communauté de communes VAL DE CHER : JOB Adrien - BRUNOL Edith - BOUDRON Gaëlle - PETIT Angélique - DELHOUME Jean-Philippe -
KEMIH Mohammed - GAYON Marie-Noëlle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme -
LAPP Gilbert - SIODLAK Daniel

Compte rendu du Comité Syndical du 7 Décembre 2023

~~~~~

51 délégués s'étant déplacés, le quorum est atteint et tous les suppléants sont titulaires.

### 1 / Approbation du Compte Rendu du Comité Syndical du 05.10.2023

**A l'unanimité, le comité syndical approuve le Compte Rendu du Comité Syndical du 05.10.2023.**

### 2 / Décisions modificatives

Le président présente les décisions modificatives et précise que les points forts de ces décisions modificatives sont en investissement l'augmentation du programme de remplacement des conteneurs plastiques par des conteneurs métalliques et en fonctionnement le programme d'entretien des camions qui subit une augmentation due à la réception tardive des nouveaux camions.

**A l'unanimité, le comité syndical approuve la décision modificative investissement ainsi que celle de fonctionnement.**

### 3/ Ouverture anticipée de crédit budgétaire pour la section d'investissement

Le président précise que ce vote permet de fonctionner en début d'année en attendant le vote du budget. Pour cette année, il est proposé d'ouvrir 1 011 746 €

**A l'unanimité, le comité syndical approuve l'ouverture anticipée pour la section d'investissement.**

### 4/ Signature pour prise en charge des DEEE et collecte du mobilier en déchetterie

Ce sont des renouvellements de contrat pour lequel le comité syndical doit autoriser le président à signer les nouveaux contrats avec Ecologic et Ecomaison.

**A l'unanimité, le comité syndical autorise le président la signature du contrat pour la prise en charge des DEEE ainsi que la signature du contrat pour la collecte du mobilier en déchetterie.**

### 5 / Signature du nouveau barème G avec LEKO

CITEO qui avait le monopole jusqu'ici de la reprise de l'emballage, se voit ouvrir une concurrence mais avec un barème qui reste national. Le contrat avec CITEO prenant fin au 31.12, il est convenu avec les autres syndicats de faire appel au même éco organisme. Lors de l'assemblée générale d'Allier Tri, il a été convenu de partir avec LEKO alors le président demande de valider cette décision pour la mettre en œuvre.

**A l'unanimité, le comité syndical approuve la conclusion du nouveau contrat avec LEKO.**

### 6/ Nomination du référent déontologie

Rémi BOROWIAK rappelle qu'un référent déontologie doit être nommé dans chaque collectivité. Il a pour but d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le centre de gestion de l'Allier est en mesure de proposer une solution face à cette obligation législative c'est pourquoi Il est proposé de rejoindre le centre de gestion.

***A l'unanimité, le comité syndical approuve la décision de rejoindre le centre de gestion comme référent de déontologie***

**7/ Délibération autorisant le président à signer une convention de groupement de commande pour l'accompagnement dans la définition du cadre technique, financier et contractuel en vue de mutualiser l'unité de valorisation énergétique de Bayet**

Le président rappelle que c'est le Sictom sud allier qui est le porteur de ce projet. La restitution définitive de l'étude aura lieu le 13 décembre.

Le président remercie le président du SICTOM Sud Allier d'avoir regroupé les syndicats de l'Allier pour cette opération. Il est donc demandé l'autorisation des signatures des documents qui permettront la validation de cette convention.

***A l'unanimité, le comité syndical approuve la signature des documents.***

**8 ) Points sur les dossiers en cours**

↳ Points tonnages : la baisse des tonnages fixée en OM et déchetterie est atteint. L'inflation a également conduit à un changement de consommation et donc la collecte sélective subit également une baisse. Nous avons augmenté le verre mais que de 1.8 %.

Le président résume ce point : « bonne année mais peut mieux faire ! »

↳ Mise en place de la collecte des déchets fermentescibles avec prise de conscience cette année de cette nécessité :

- 12 000 composteurs individuels distribués
- mise en place de 105 sites de compostage en pied d'immeubles
- équipement de 36 cimetières et 73 établissements scolaires

Va suivre maintenant la mise en place et collecte de 87 emplacements validés par la Ville de Montluçon, des points d'apport volontaires sur 5 emplacements sur Commentry, 4 à Désertines, 4 à Domérat, 2 city compost à Cosne d'Allier, et 1 projet de city compost sur Montmarault.

Le Président rappelle que la collectivité est destinée à collecter en premier lieu les déchets des particuliers et non des professionnels et que nous n'avons pas le droit de collecter les produits fermentescibles des professionnels. Par conséquent, ces derniers auront fait appel avant le 1<sup>er</sup> janvier à un prestataire privé pour collecter la part fermentescible de leurs déchets.

↳ Monsieur FABRE prend ensuite la parole pour exposer la réussite des bennes de réemploi avec l'inauguration récente de celles de Domérat et Cosne d'Allier et le projet de continuer sur les autres déchetteries. Constat est fait que 150 objets sont détournés des encombrants ce qui confirme la nécessité de travailler sur le réemploi. Même si le coût de traitement évité par ce principe reste modeste, constat est fait tout de même que l'investissement est rentabilisé sur du court terme.

↳ Monsieur COITE fait le point sur une réunion réalisée avec une intervenante de Relyens, assureur du syndicat, où personnel et élus du syndicat ont travaillé ensemble sur l'étude Qualité de vie santé et sécurité au travail  
La finalité sera une présentation du plan d'action en fin d'année.

↳ Etude motorisation parc de véhicule : début 2023 Montluçon Communauté, en partenariat avec le SICTOM RM et Montluçon habitat, a lancé une étude stratégique de motorisation des flottes publiques, l'objectif étant de transférer une partie du parc à l'Oleo 100, carburant à base d'huile de colza. Ensuite, passer progressivement à l'électrique avec un plan pluriannuel de renouvellement de la flotte automobile.

## **9) Tarifs redevance spéciale**

Il convient de revenir sur le tarif de Redevance spéciale à appliquer sur 2024. En effet, comme l'augmentation de traitement sera effective de 10 %, il convient de faire suivre le tarif de redevance spéciale à la même hauteur ce qui implique l'annulation de la délibération prise lors du dernier comité syndical.

Le comité syndical vote l'urgence de la délibération avec l'annulation de la délibération précédente.

***A l'unanimité, le comité syndical approuve l'augmentation de la redevance spéciale de 10 %.***

## **10) Remboursement des frais d'élus et mandat spécial**

Afin de régulariser la situation de remboursement de frais suite au déplacement d'élus à Pollutec en octobre dernier, il convient de voter un mandat spécial qui autorise le déplacement et le remboursement des frais associés.

***A l'unanimité, le comité syndical vote l'autorisation d'une délibération pour la création d'un mandat spécial et permettre au président de délivrer aux délégués syndicaux les mandats spéciaux nécessaire à l'accomplissement des missions.***

**La séance du comité syndical prend fin à 19 h 30.**